

---

# L'Ordre des avocats de Genève

---

## En bref

---

Version décembre 2022

# Sommaire

Principales missions .....	3
Membres .....	4
Organisation .....	5
Événements .....	6
Contact .....	7

## Principales missions

L'Ordre des avocats de Genève (ci-après: « ODA ») est une association de droit privé qui représente, depuis 1895, la profession d'avocat à Genève, en Suisse et à l'étranger.

L'ODA défend et représente les intérêts de la profession auprès des autorités judiciaires et politiques, ainsi qu'auprès des autres barreaux. Il mène et participe à des travaux, notamment dans les domaines de l'élaboration des nouveaux textes de lois, de la sauvegarde des droits de l'Homme et de la défense, du respect des libertés fondamentales, de l'exercice des droits du justiciable en général et de la formation continue de ses membres.

Il a un rôle disciplinaire et veille au respect des principes essentiels, tels que l'indépendance, le respect du secret professionnel, la responsabilité sociale et le devoir d'exemplarité.

Il contribue en outre, par les manifestations qu'il organise, à la confraternité entre ses membres et à la qualité des rapports avec la magistrature judiciaire.

Conscient de son rôle social, l'ODA a également mis en œuvre plusieurs institutions destinées à favoriser l'accès au droit et à la justice, y compris pour les plus démunis, dont en particulier la Permanence juridique de l'ODA, la Plateforme Pro Bono et l'événement annuel « L'Avocat dans la Cité ».

L'ODA est membre de la Fédération suisse des avocats (FSA) et de plusieurs associations locales. Au plan international, l'ODA est principalement membre de l'Union internationale des avocats (UIA), de l'International Bar Association (IBA), de la Conférence internationale des barreaux (CIB) et de la Fédération des barreaux d'Europe (FBE). Dans le cadre de son engagement pour la défense de la défense, l'ODA est un membre actif de l'Observatoire international des avocats en danger (OIAD), du Prix international des droits de l'Homme Ludovic Trarieux et de la Fondation pour la Journée de l'avocat en danger.

## Membres

L'adhésion à l'ODA est facultative. Malgré le caractère volontaire de cette affiliation, l'association regroupe la très grande majorité des avocates et avocats inscrits au barreau du canton de Genève, soit les avocats exerçant comme indépendants ou salariés dans une étude. Il comprend également la plupart des avocats stagiaires et certains avocats titulaires d'un brevet d'avocat étranger.

À ce jour, l'ODA réunit plus de 2'000 membres, répartis dans plus de 400 études.

Ces avocates et avocats genevois pratiquent dans des domaines d'activités très divers, tels que le droit administratif, le droit civil, le droit commercial, le droit de la construction et de l'aménagement du territoire, le droit fiscal et des contributions, le droit international, le droit pénal, l'arbitrage, la propriété intellectuelle, la responsabilité civile et droit des assurances.

Le barreau de Genève dispose de compétences pointues en comparaison nationale et internationale : arbitrage international, droit financier et bancaire (y compris droit pénal bancaire), propriété intellectuelle, expertise en matières premières, droit de la navigation aérienne, etc. Il s'agit d'un barreau international, multiculturel et polyglotte, à l'image de Genève, ville internationale, d'ouverture et de mouvement.

Au total, 13 nationalités différentes, 23 barreaux différents et 42 langues sont représentés parmi les membres de l'ODA.

## Organisation

L'ODA est dirigé et administré par le Conseil de l'ODA, lequel est présidé par le Bâtonnier. Le Conseil défend les intérêts de tous les membres de l'association et organise des activités à leur attention, directement ou par l'intermédiaire des commissions de l'ODA :

- Commission de droit administratif
- Commission ADR
- Commission de droit civil
- Commission de l'égalité
- Commission des avocats de barreaux étrangers
- Commission des droits de l'enfant
- Commission des droits humains
- Commission fiscale et financière
- Commission de formation permanente
- Commission Innovations et modernisation du Barreau
- Commission de droit pénal.

L'ODA incorpore le Jeune Barreau, qui est composé des avocats et avocats stagiaires âgés de moins de 40 ans. Cette section est dirigée et administrée par un comité propre, lui-même présidé par le Premier Secrétaire. Le Comité du Jeune Barreau défend les intérêts spécifiques des jeunes avocats et avocats stagiaires et organise des activités à leur attention et pour l'ensemble des membres de l'ODA également.

L'ODA est membre de la Fédération suisse des avocats (FSA) et de plusieurs associations locales. Au plan international, il est membre de l'Union internationale des avocats (UIA), de l'International Bar Association (IBA), de la Conférence internationale des barreaux (CIB), de la Fédération des barreaux d'Europe (FBE) et l'OIAD (Observatoire international des avocats en danger).

Désireux de maintenir une qualité de services élevée tout en conservant un équilibre budgétaire, le Conseil de l'ODA et le Comité du Jeune Barreau s'associent avec des partenaires publics et privés. Dans le cadre de ces partenariats, l'ODA veille à respecter les devoirs fondamentaux de la profession, particulièrement l'indépendance à l'égard des différents partenaires.

## Événements

Dans le cadre de ses missions, l'ODA organise de nombreux événements tout au long de l'année, certains étant réservés à ses membres et d'autres, étant ouvert au public, certains étant même spécifiquement destinés aux justiciables.

L'ODA se distingue en Suisse par son large éventail de manifestations académiques, de formations et d'ateliers, qui peuvent être consultés en ligne ([www.odage.ch/formationpermanente/conférences/agenda](http://www.odage.ch/formationpermanente/conférences/agenda)).

Des événements solennels et sociaux sont également organisés tout au long de l'année, tels que les cérémonies solennelles du brevet d'avocat, les séances d'admission à l'ODA, le banquet annuel des avocats, le week-end de ski et la soirée d'été du Jeune Barreau, des apéritifs, des déjeuners, des projections de films et d'autres événements récréatifs du Jeune Barreau.

En outre, diverses manifestations culturelles et des concours de plaidoirie sont organisés par l'ODA.

Le Jeune Barreau organise chaque année deux Forums « Contact emploi » afin de permettre aux nouveaux brevetés de rencontrer des représentants d'études désireuses d'engager de jeunes avocats collaborateurs et d'échanger quelques mots avec les employeurs potentiels.

Un séminaire d'accession à l'indépendance est également proposé à tout avocat souhaitant se lancer dans cette aventure.

Afin de promouvoir l'accès au droit, une centaine d'avocats bénévoles de l'ODA organise l'événement « L'Avocat dans la Cité » et dispensent des consultations gratuites de vingt minutes à tous les citoyens qui le souhaitent, sans rendez-vous.

Enfin, pour sensibiliser le public au monde juridique, « Les avocats dans les écoles » est organisé par l'ODA en collaboration avec le Département de l'instruction publique. Une centaine d'avocats se rendent à cette occasion dans des classes afin de faire découvrir à des élèves de 9P quelques aspects choisis du monde du droit et leur exposer un cas pratique axé sur des thèmes qui sont actuels et parlent aux enfants.

## Contact

Ordre des avocats de Genève  
Maison des avocats  
Rue de l'Athénée 4  
1205 Genève  
022 310 50 65

Suivre l'actualité de l'Ordre des avocats :

- Internet : [www.odage.ch](http://www.odage.ch)
- Facebook : [Ordre des avocats de Genève](#)  
[Jeune Barreau de l'Ordre des avocats de Genève](#)
- LinkedIn : [Ordre des avocats de Genève](#)  
[Jeune Barreau de l'Ordre des avocats de Genève](#)
- Twitter : [@OrdreAvocatsGE](#)
- Instagram : [ordre\\_avocats\\_geneve](#)  
[jeunebarreaugeneve](#)